



Assemblée générale

PROVISOIRE

**A/40/PV.46
23 octobre 1985**

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU PROVISOIRE DE LA QUARANTE-SIXIEME SEANCE

**Tenue au Siège à New York,
le mercredi 23 octobre 1985, à 10 heures**

Président : M. de PINIÉS (Espagne)

**Célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies [39]
(suite)**

Déclarations de :

M. Hugh Desmond Hoyte, président exécutif de la République du Guyana

L'honorable Anerood Jugnauth, premier ministre de Maurice

M. Poul Schlütter, premier ministre du Royaume du Danemark

M. Yasuhiro Nakasone, premier ministre du Japon

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

M. Karim Lamrani, premier ministre du Royaume du Maroc

Le contre-amiral O. Ebitu Ukiwe, chef de l'état-major général des forces armées de la République fédérale du Nigéria

M. Bernardo Sepúlveda, ministre des relations extérieures et envoyé spécial du Président des Etats-Unis du Mexique

M. Anatoly E. Gurinovich, ministre des affaires étrangères et envoyé spécial du Présidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique de Biélorussie

M. Alioune Blodin Beye, ministre des affaires étrangères et de la coopération et envoyé spécial du Président de la République du Mali

Organisation des travaux

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 39 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

COMMEMORATION DU QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration du Président exécutif de la République du Guyana, S. Exc. M. Hugh Desmond Hoyte.

Le Président de la République du Guyana, S. Exc. M. Hugh Desmond Hoyte, est escorté à la tribune.

Le président HOYTE (interprétation de l'anglais) : Ma présence à cette session commémorative du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies est une affirmation de l'appui du Guyana au système des Nations Unies et de la foi qu'il a en lui.

Le système, né des cendres d'une horrible conflagration qui a commencé en Europe, a été fondé sur les espoirs et les aspirations des peuples du monde, aussi bien vainqueurs que vaincus, qui voulaient éviter la guerre, élargir la liberté et promouvoir le développement. C'est un système né dans un climat de suprême optimisme et de grandes espérances. Il est donc normal que nombre de ses objectifs soient universels et ses principes intemporels.

Les premiers mots de la Charte des Nations Unies sont tout à fait appropriés. Il est question des besoins des peuples. Dans son préambule la Charte a exprimé la volonté des "peuples des Nations Unies" de poursuivre des objectifs universels et de se mettre d'accord sur les stratégies d'ensemble nécessaires pour les atteindre. Il est bon, je crois, de rappeler ces injonctions à l'occasion de cet anniversaire.

Maintenant que nous nous rapprochons du moment de la commémoration, la question critique est donc : comment le système des Nations Unies a-t-il servi les peuples du monde au fil des années?

Aucune organisation humaine n'est parfaite. Comme dans le cas d'autres institutions, nationales et internationales, les critiques du fonctionnement du système des Nations Unies peuvent être à la fois saines et légitimes. Toutefois, la simple vérité est que la capacité des Nations Unies d'atteindre leurs objectifs et de défendre leurs principes est fonction directe de la mesure dans laquelle les gouvernements représentés ici utilisent l'Organisation et lui donnent l'autorité d'agir.

Le président Hoyte

Rappelons que tout à fait au début de l'existence de l'Organisation des Nations Unies certaines hypothèses fondamentales selon lesquelles les membres permanents du Conseil de sécurité agiraient avec cohésion et avec une volonté collective se sont révélées fausses. Et pourtant, les dispositions fondamentales de la Charte des Nations Unies, notamment celles relatives à la paix et à la sécurité internationales, reposaient sur ces hypothèses. Malheureusement, les affrontements ont remplacé la coopération que l'on attendait. La manifestation la plus dangereuse de cette évolution est la course aux armements qui, aujourd'hui, met en danger notre survie à tous. Et cette évolution a également limité sérieusement le rôle des Nations Unies dans le règlement des situations de crise et de tension, notamment là où se heurtaient les intérêts des grandes puissances. Voilà pourquoi il est important de saisir toute occasion pour mettre un terme à la spirale de la course aux armements et pour réaliser des mesures de désarmement plus importantes afin de faire face à la menace d'un holocauste nucléaire.

A cet égard, j'exprime l'espoir sincère du peuple guyanais que les prochains pourparlers au sommet de Genève qui auront lieu le mois prochain entre le Secrétaire général Mikail Gorbatchev et le président Ronald Reagan seront abordés et structurés d'une façon qui permettra d'encourager des décisions importantes et constructives. La paix internationale est notre désir le plus ardent depuis notre indépendance. En tant que dirigeant fondateur de mon parti et de ma nation, L. F. S. Burnham a déclaré, le 20 septembre 1966, lorsque le Guyana entrait à cette organisation : "Je déclare que le désir passionné de mon gouvernement et de mon peuple pour la paix est primordial". Nous ne nous sommes jamais écartés de cette position.

Je crois que les peuples du monde exigent avant tout que les tensions internationales s'atténuent de façon sensible et de toute urgence et que des mesures urgentes soient prises, en toute bonne foi, pour favoriser un climat propice à la solution pacifique négociée, des situations de crise spécifiques, anciennes et nouvelles.

Mais de nouvelles conditions objectives sont apparues dans l'environnement international depuis la création de cette organisation. La révolution post-coloniale a été facilitée par l'Organisation des Nations Unies; néanmoins elle a eu des conséquences que beaucoup d'entre nous qui étions à San Francisco en 1945 ne pouvaient prévoir, à tel point que cette révolution est aujourd'hui rendue à tort responsable par certains de nombreux problèmes que connaissent aujourd'hui les organisations internationales.

Le président Hoyte

Le Guyana est devenu indépendant dans le cadre de cette révolution post-coloniale et il a exercé notre indépendance au sein de cette organisation et en dehors, conformément à la façon dont nous comprenons nos intérêts nationaux et la nécessité, comme la Charte le précise, d'harmoniser les intérêts de tous les pays et de tous les peuples sur la base de l'égalité souveraine.

Pour le Guyana, il n'est pas surprenant par conséquent que le rôle des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation ait été largement acclamé. Toutefois, certains vestiges du colonialisme persistent. La Namibie doit être libre dans un avenir proche. Et il est urgent de mettre un terme à d'autres situations coloniales. Tout aussi nécessaire, urgente et impérative est la nécessité d'éliminer et de détruire totalement l'apartheid, cette pratique inhumaine et ignoble qui sévit en Afrique du Sud.

Les pressions s'accroissent à l'encontre du régime de Pretoria, de l'intérieur et de l'extérieur. Nous pouvons et nous devons intensifier cette pression, car la disparition de l'apartheid apporterait l'espoir d'un avenir plus lumineux, plus sûr pour les masses noires opprimées, et pour les minorités d'Afrique du Sud, y compris, cela peut paraître paradoxal pour les Afrikaaners eux-mêmes qui se trouvent maintenant assiégés, en grande partie de leur propre fait.

Si l'impasse dans laquelle se trouvent les relations économiques et internationales, c'est-à-dire l'impasse entre le Nord et le Sud, persistait encore trop longtemps, elle aurait sans aucun doute une influence profondément négative et dangereuse sur le cours de ces relations. Mettons-nous donc d'accord à cette assemblée pour modifier ces sombres perspectives.

L'Organisation des Nations Unies a œuvré activement et de façon bénéfique dans beaucoup d'autres domaines d'intérêt humanitaire et, grâce à ces institutions spécialisées, elle a contribué de façon sensible à améliorer la condition humaine dans le monde entier. Les succès remportés dans ces domaines n'ont pas toujours attiré l'attention du public. Mais, discrètement et sans fanfare, cette organisation a souvent rendu des services immenses à l'humanité, constituant ainsi un forum de dialogue, facilitant la solution des problèmes, apportant l'espoir et octroyant leur aide aux populations dans le besoin.

Cet activisme du système des Nations Unies est rendu encore plus nécessaire en raison de l'ampleur de tant de problèmes contemporains qui englobent les préoccupations humaines universelles. Ces questions concernent les intérêts des peuples à travers les frontières nationales, ils sont de nature mondiale et par conséquent exigent des solutions globales. Malheureusement, ces derniers temps, on

Le président Hoyte

a assisté à une tendance profondément troublante : le déclenchement d'attaques persistantes contre certaines organisations multilatérales où le processus de prises de décision est démocratique. Pour le Guyana, il s'agit là d'une attitude rétrograde. Nous devons oeuvrer en faveur du renforcement du multilatéralisme, plutôt que de nous en écarter. Nous devons pratiquer la tolérance, promouvoir la compréhension mutuelle et démontrer par des mesures pratiques notre adhésion au principe de la coexistence pacifique.

Je lance un appel aujourd'hui, en faveur du renforcement de la coopération internationale grâce à la démocratisation du processus de prise de décisions dans les institutions multilatérales et institutions analogues. Dans les conditions actuelles, et dans un avenir certes prévisible, nous devons admettre que rien ne saurait remplacer de façon viable la coopération internationale ancrée dans le système des Nations Unies. L'autre voie est celle d'une aggravation de la crise, de l'affrontement et, qui sait, peut-être du chaos total.

Les peuples du monde aspirent à la paix, à la liberté et au développement. En tant que leurs représentants, nous, dirigeants politiques, avons une responsabilité effrayante. Les changements techniques accroissent de façon exponentielle les possibilités de réalisations humaines. La question qui se pose est de savoir s'il y a un rapport entre les processus politiques actuels destinés à satisfaire les besoins des populations et les méthodes scientifiques actuelles pour les réaliser. Le monde scientifique appartient-il au XXIe siècle alors que les débris politiques du XIXe siècle continuent d'inspirer nos actes?

Le président Hoyte

J'espère que nous, dirigeants politiques, ne sommes pas ici simplement en raison de la realpolitik de nos électeurs, mais aussi en raison de notre attachement sincère, fidèle et indéfectible à l'internationalisme et aux vastes potentiels que renferme, pour le bénéfice de tous, la coopération multilatérale si elle est authentique.

Ce quarantième anniversaire prend une dimension de cérémonie, mais il conviendrait également de l'utiliser de façon constructive. Ces temps graves dans lesquels nous vivons exigent de nous, tant aux niveaux national qu'international, des jugements équilibrés et des actes sobres qui ont pour objectif la survie de notre espèce et l'assurance de perspectives raisonnables pour la réalisation des aspirations légitimes de nos peuples.

U Thant, le premier Secrétaire général des Nations Unies venant du tiers monde, a donné un intéressant témoignage personnel sur ce thème. Prenant la parole devant l'auditoire d'une université américaine, le 2 décembre 1962, il a dit :

"Pour moi, les Nations Unies ne représentent pas un vague idéal de paix et de fraternité universelles qui n'a de signification que pour les idéalistes rêveurs et les moralistes naïfs. Loin de là. C'est l'intérêt solide, éclairé, la foi que l'humanité tout entière met dans la paix et le progrès et, par-dessus tout, sa survie, qui dicte aux Nations Unies, en tant qu'incarnation institutionnelle pratique des besoins des nations sur une planète qui va en se rétrécissant, son rôle d'instrument puissant et dynamique au service de toutes les nations, à l'Est comme à l'Ouest, au Nord comme au Sud."

Le message de U Thant est toujours valable aujourd'hui. J'y adhère du fond du cœur.

M. Hugh Desmond Hoyte, président exécutif de la République du Guyana, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'orateur suivant est le Premier Ministre de Maurice, S. Exc. l'honorable Anerood Jugnauth.

M. Anerood Jugnauth, premier ministre de Maurice, est escorté à la tribune.

M. JUGNAUTH (Maurice) (interprétation de l'anglais) : J'apporte à cette assemblée mondiale les salutations et les meilleurs voeux du peuple de Maurice à l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire l'Organisation des Nations Unies. A cette session commémorative, je voudrais réaffirmer, comme beaucoup d'orateurs l'ont fait avant moi, notre attachement résolu aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies. Des sentiments très mitigés ont été

M. Jugnauth (Maurice)

exprimés au sujet de notre organisation au cours de ces derniers jours. La satisfaction qu'inspirent ses accomplissements considérables dans les domaines économique, social et humanitaire s'est alliée à un sentiment de consternation devant la situation du monde, qui est encore loin d'être celle qu'envisageaient les membres fondateurs. La promesse faite par les 51 Etats indépendants au moment de la création de notre organisation, dont font partie maintenant 159 pays membres, de "préserver les générations futures du fléau de la guerre", a pris une nouvelle signification à la lumière de l'évolution de la situation depuis la fin de la guerre. Aujourd'hui, alors que la possibilité d'une guerre mondiale menace d'anéantir la race humaine et des millions d'années d'évolution, il est devenu plus urgent que jamais de résoudre le paradoxe de la nature humaine qui, comme l'a dit l'ancien Secrétaire général U Thant

"dote l'homme d'assez de raison pour discerner la voie que dictent le bon sens et le bien communs, pour ensuite le pousser à emprunter obstinément la voie opposée des intérêts égoïstes à court terme, même si elle peut le mener en définitive à l'autodestruction".

C'est, par conséquent, avec une appréhension considérable que nous continuons d'entendre des critiques de plus en plus nombreuses à l'adresse des Nations Unies dont le but est de justifier l'abandon des idéaux de l'internationalisme. Pour les cyniques de beaucoup de pays, l'Organisation a toujours été un bouc émissaire commode face aux désordres actuels dans le monde. Les critiques à l'égard des Nations Unies ne sont pas un phénomène récent. Dès le tout début, alors que les peuples las de la guerre avaient de si grandes espérances et de si sérieux espoirs, l'Organisation était en difficulté. Conçue pour fonctionner sur la base d'une coopération continue après la guerre entre les puissances alliées - coopération qui, malheureusement, n'a pas longtemps survécu à la guerre - il n'est guère surprenant que notre organisation se soit vue paralysée pour ce qui est de son rôle principal du maintien de la paix et de la sécurité. Les Nations Unies sont à l'image du monde d'aujourd'hui. Et si nous n'aimons pas la situation dans laquelle se trouve le monde aujourd'hui, nous ne devrions pas en blâmer les Nations Unies. En fait, si nous utilisions de manière plus efficace les mécanismes prévus dans la Charte des Nations Unies, en particulier aux Chapitres VI et VII, et si nous nous engageons à respecter la Charte et à nous conformer à ses principes et à ses buts, au lieu de poursuivre des procédures et des politiques anachroniques, le monde serait un endroit beaucoup plus sûr pour nous et pour les générations à venir.

M. Jugnauth (Maurice)

Bien que l'histoire ait montré à plusieurs reprises que des armes plus nombreuses et plus perfectionnées n'assurent pas une plus grande sécurité, nous continuons à nous comporter comme les générations passées, en répétant leurs erreurs. Il semblerait que la condition politique et psychologique de l'humanité ait toujours été à la remorque de son développement matériel. Il nous faut reconnaître qu'il n'existe pas de solutions techniques véritables et définitives au problème de la sécurité. Les Membres fondateurs l'avaient bien compris lorsqu'ils ont rédigé les dispositions de la Charte concernant l'action collective en faveur de la paix et de la sécurité. Mais malheureusement, nous n'avons pas su atteindre ces idéaux et au lieu de cela, nous sommes revenus à nos anciens réflexes conditionnés qui nous poussent à continuer à accumuler les armements et à essayer de trouver l'arme ultime qui mettrait fin à toutes les guerres. Plus que jamais, nous devons être décidés à trouver un système pratique et efficace de sécurité collective au lieu de rejeter l'idée comme étant naïve ou impraticable.

Trop souvent, les gouvernements contournent le système des Nations Unies et n'ont recours à l'Organisation que dans des situations de crise grave ou quand les hostilités ont déjà commencé. Même dans ces situations-là, l'Organisation des Nations Unies ne peut être qu'un endroit où le conflit se déroulant sur le terrain peut passer sur le champ du débat, chacune des parties cherchant davantage à marquer des points qu'à trouver une solution. Les arrangements de sécurité régionaux qui, dans l'esprit de la Charte, devaient être subordonnés aux arrangements collectifs, sont actuellement devenus prédominants. Conçu comme un moyen de renforcer le système universel, le régionalisme l'a au contraire supplanté. Aujourd'hui, les décisions politiques les plus importantes et les plus significatives en matière de paix et de sécurité sont prises hors du système des Nations Unies.

M. Jugnauth (Maurice)

Les Nations Unies n'occupant pas une place importante dans la formulation des politiques étrangères de nombreux Etats Membres, de ceux en particulier dont les décisions sont vitales pour la paix et la sécurité mondiales, il ne faut donc pas s'étonner que notre organisation présente, après 40 années, quelques déformations et infirmités, sans toutefois avoir perdu de son utilité, comme le reconnaissent même ceux qui la critiquent le plus bruyamment.

Il ne fait aucun doute que l'ONU a, à plusieurs reprises, prouvé son utilité dans le passé. Sur le plan politique, elle s'est sûrement le plus distinguée dans des circonstances exceptionnelles, notamment lorsque des membres permanents du Conseil de sécurité ont été suffisamment alarmés par une crise et ont eu assez de confiance en elle pour lui donner l'autorité nécessaire pour agir. Dans nombre de situations de conflit, comme le Secrétaire général le fait remarquer dans son rapport :

"Le Conseil de sécurité a freiné le cours des événements, gagné le temps nécessaire à des changements cruciaux d'orientation, mis au point des mécanismes propres à sauver les apparences et substitué la parole à la violence." (A/40/1, p. 3)

Le Secrétaire général et ses collaborateurs ont servi d'intermédiaires pour la négociation et la médiation, et parfois simplement de moyen de communication entre les parties dont les relations étaient telles qu'aucun Etat Membre ou groupe d'Etats tiers n'était jugé suffisamment impartial. Dans toutes ces situations, l'ONU a été le seul endroit où s'attendre à l'impartialité, l'objectivité et l'équité.

Ces accomplissements, même s'ils sont partiels quelquefois, sont en eux-mêmes assez remarquables si l'on songe aux facteurs qui ont considérablement joué contre l'Organisation depuis sa création. Cependant, les résultats étant assez difficiles à mesurer ou à quantifier et étant donné que le public n'arrive pas généralement à appréhender ce qui est intangible, l'ONU a souvent semblé inutile et impuissante. Mais ses réalisations concrètes sont si nombreuses qu'il serait impossible à quiconque de les citer toutes en quelques minutes en lui rendant véritablement justice.

Sous l'impulsion et à l'initiative de l'ONU, des millions de gens ont conquis leur liberté et reçoivent maintenant une aide pour parvenir à l'indépendance économique. Pour beaucoup d'Etats nouvellement indépendants, l'ONU et ses institutions spécialisées sont devenues un facteur essentiel dans leur planification économique. Les générations présentes et futures des pays en

M. Jugnauth (Maurice)

développement peuvent aspirer à une alimentation, à des soins de santé et à une éducation meilleurs grâce à l'assistance fournie par les Nations Unies. En dépit, quelquefois, de circonstances politiques extrêmement difficiles, il a été possible de prendre soin de millions de réfugiés. L'annonce récente, par l'Organisation mondiale de la santé, de l'élimination définitive de la variole - maladie très ancienne qui a fait tant de victimes à travers le monde - est un événement qui, à mon avis, n'a pas suffisamment retenu l'attention des médias. De même, il faut signaler la campagne de vaccination de tous les enfants du monde contre six maladies mortelles qui font plus de trois millions de victimes chaque année.

Les réalisations des Nations Unies dans les domaines culturel, social, juridique et des droits de l'homme sont bien connus. Un effort soutenu a été fait pour préserver l'héritage culturel de l'humanité. Le droit international a été codifié pendant le siècle actuel plus qu'à n'importe quel autre moment de l'histoire. La Déclaration universelle des droits de l'homme et toutes les conventions conclues depuis par les Nations Unies ont fixé des normes internationales de comportement pour tous les gouvernements et ont contribué à éliminer les pratiques barbares du passé.

Lorsque nous nous penchons sur notre vie personnelle, nous avons tous tendance à nous souvenir surtout des expériences douloureuses du passé car elles sont invariablement la cause des problèmes d'aujourd'hui. L'une des caractéristiques particulières de l'humanité est qu'elle a, non seulement la capacité d'apprendre, mais aussi celle de préserver ce qui a été appris à l'intention des générations futures. La présente génération, plus que toute autre dans l'histoire, détient le plus grand savoir dans tous les domaines. Aujourd'hui, nous pouvons prétendre trouver la solution de presque n'importe quel problème. Il faut seulement en avoir le temps et les moyens. L'Organisation est dépositaire d'une somme énorme de connaissances nécessaires pour trouver ces solutions. Il nous appartient, soit de léguer des expériences douloureuses à nos enfants, soit à les en libérer si nous voulons qu'ils survivent aux tourments du monde actuel.

M. Anerood Jugnauth, premier ministre de Maurice, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'orateur suivant est le Premier Ministre du Royaume du Danemark, S. Exc. M. Poul Schlütter.

M. Poul Schlütter, premier Ministre du Royaume du Danemark, est escorté à la tribune.

M. SCHLUTTER (Danemark) (interprétation de l'anglais) : Pour le Danemark, appuyer les Nations Unies est la pierre angulaire de sa politique étrangère depuis que notre pays est entré à l'Organisation en tant que Membre fondateur en 1945. Je suis heureux de voir tant de chefs d'Etat ou de gouvernement à New York pour la célébration du quarantième anniversaire des Nations Unies. Ces chefs d'Etat donnent à l'Organisation leurs ressources les plus précieuses : leur temps et leur attention. Il nous appartient à tous de saisir de manière constructive cette extraordinaire occasion. Faisons en sorte que ce soit aussi un point de rencontre des esprits.

Le quarantième anniversaire des Nations Unies est à juste titre célébré aux quatre coins du monde. Il évoque deux thèmes principaux qui peuvent servir de base à une action future : bilan de l'actif et du passif de l'Organisation à ce jour, réaffirmation de l'attachement aux principes de la Charte.

Il est inévitable que la contribution des Nations Unies à la solution des multiples problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée sera mesurée par rapport aux espoirs et à l'attente des fondateurs de l'Organisation. De même, il est inévitable qu'il y aura des déceptions lorsque l'on évaluera les résultats obtenus.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, notamment, on dit souvent que les progrès vers un système fiable de sécurité collective ont été trop modestes. Il est vrai que les années qui se sont écoulées depuis 1945 ont vu une tragique succession de crises, de guerres et de conflits dans de nombreuses régions du monde. Dans d'autres régions, la paix a été préservée, mais par des moyens qui ne peuvent être jugés acceptables à long terme. Récemment, le fléau du terrorisme a ajouté une dimension nouvelle à la notion de sécurité internationale.

M. Schlütter (Danemark)

Ces sombres caractéristiques toutefois ne donnent pas un tableau complet, et nous devons veiller à ne pas limiter les perspectives. Les Nations Unies ont souvent aidé à contenir la violence, ont ouvert la voie à des négociations, ont fixé des directives pour le règlement des conflits. Les Nations Unies ont montré qu'elles pouvaient s'adapter à des circonstances difficiles et changeantes, en envoyant des forces de maintien de la paix dans des zones de conflit, accordant ainsi aux parties un répit pour méditer. Et le Conseil de sécurité des Nations Unies a, il y a quelques semaines, condamné à l'unanimité le "terroirisme sous toutes ses formes où qu'il soit commis et par qui que ce soit".

Ainsi donc, continuons d'être critiques. Visons haut. Exprimons nos déceptions. Mais ne passons pas de la déception à la frustration et de la frustration au cynisme. Préservons ce qui a été établi au prix de tant de peines.

Dans le monde d'aujourd'hui, les nations Unies demeurent indispensables. L'Organisation des Nations Unies est l'organe qui peut définir les aspirations communes de l'humanité pour l'évolution des affaires mondiales. Dans un certain nombre de domaines, les Nations Unies ont réussi à fixer de nouvelles normes pour la conduite des Etats. En mettant l'accent sur des concepts tels que l'inadmissibilité de l'agression, le respect des droits de l'individu, la légitimité des aspirations à l'indépendance nationale et au développement économique, l'Organisation, l'Assemblée, devraient donner aux peuples du monde de nouvelles normes permettant de mesurer la conduite intérieure et extérieure des gouvernements. En même temps, les activités de l'Organisation des Nations Unies devraient mobiliser l'opinion publique dans nos propres sociétés en faveur des objectifs de l'Organisation.

Les Nations Unies constituent le cadre le plus important pour la coopération internationale dans le domaine du développement, domaine où l'Organisation a obtenu des résultats impressionnants. La Charte établit sans ambiguïté la nécessité d'utiliser des mécanismes internationaux pour assurer le progrès économique et social des peuples, et reconnaît par là le lien existant entre le développement économique et social et l'égalité, d'une part, et la paix et la sécurité internationales, de l'autre.

Aux préoccupations humanitaires s'est ajoutée une reconnaissance croissante de l'interdépendance fondamentale de toutes les nations de la planète.

Bien que beaucoup de progrès aient été accomplis, l'écart entre les pays développés et les pays en développement demeure, et la situation de certains pays s'est même aggravée au cours des dernières années. La nécessité de la coopération

M. Schlütter (Danemark)

internationale pour le développement s'accroît. Sans transfert de ressources, de connaissances et de compétences, beaucoup de pays en développement ne seront pas à même de réaliser leurs aspirations économiques et sociales.

Le ferme appui de mon pays, en actes comme en paroles, aux activités des Nations Unies et de leurs organisations associées, dans les domaines économique, social et technique, est bien connu. Le Danemark a dépassé l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB pour l'aide publique au développement. Nous avons l'intention d'atteindre la cible de 1 p. 100 d'ici à quelques années.

Les Nations Unies ont, au fil des ans, joué un rôle clef dans le processus de décolonisation, l'une des réalisations les plus importantes de la communauté internationale. Le processus est maintenant presque achevé. Pourtant la réalisation de l'autodétermination et de l'égalité pour tous les peuples n'a pu encore se produire en Namibie. Mon gouvernement attache une grande importance aux efforts soutenus que fait l'Organisation des Nations Unies pour permettre à la Namibie d'accéder rapidement à l'indépendance.

Les Nations Unies sont indispensables pour encourager le respect des droits de l'homme, qui sont violés dans de nombreuses parties du monde. La persistance de l'apartheid est un affront particulier à la conscience de toute la communauté internationale.

Dans la Charte, les droits de l'homme occupent une place éminente et les dispositions de la Charte ont depuis lors été étayées par l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des Pactes internationaux sur les droits de l'homme. Mais il faut encore que les droits fondamentaux de l'individu soient pleinement exercés et que des mesures assurant le respect de ces droits soient effectivement appliquées au niveau international. Les gouvernements ont la responsabilité de respecter les droits de l'homme et d'en garantir l'exercice. Cette responsabilité, toutefois, ne saurait être totalement effective si les individus ne peuvent recourir à des institutions dans leur propre pays pour obtenir protection de leurs droits.

Le respect des droits de l'homme, la réduction des tensions existant entre l'Est et l'Ouest à propos de questions régionales et le ralentissement de la course aux armements sont probablement les objectifs les plus importants qui figurent à notre ordre du jour politique. Je ne saurais parler ici aujourd'hui sans faire référence à la prochaine rencontre, que nous attendons tous avec espoir, entre le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev.

M. Schlütter (Danemark)

Les problèmes que connaît l'humanité aujourd'hui ont un caractère mondial. Il est donc essentiel que toutes les nations, qui constituent la communauté internationale, participent à l'élaboration de solutions. Seule une organisation véritablement universelle peut permettre le dialogue et la communication nécessaires entre tous les Etats. Voilà pourquoi le principe fondamental de l'universalité doit toujours demeurer un trait fondamental de notre organisation. Si nous transigeons sur ce principe, nous nuisons à la capacité de l'Organisation d'atteindre ses objectifs.

Pour que l'Organisation réussisse, il est essentiel que son potentiel soit pleinement utilisé, efficacement et de façon appropriée. Beaucoup des résultats obtenus par les Nations Unies au cours de ses 40 ans d'existence l'ont été grâce aux efforts dévoués d'experts hautement qualifiés, sous les auspices d'institutions ou de conférences spécialisées. Préservons cette organisation productive de nos travaux. Ne compromettons pas les activités des institutions et conférences spécialisées en les exploitant à des fins politiques qui, de toute façon, peuvent être poursuivies dans des instances appropriées.

M. Schlütter (Danemark)

Les années qui ont suivi la création de l'ONU ont été des années de changements fondamentaux et accélérés. Il est devenu plus clair que jamais que nulle nation ne peut atteindre par elle-même ni la sécurité ni la prospérité stable, qu'il est impossible de négliger les liens qui nous unissent et qui rendent notre monde interdépendant.

La génération de nos parents a créé l'ONU pour nous aider à relever les défis et à saisir les occasions. Ouvrons ensemble dans ce sens et donnons à nos enfants un monde meilleur.

M. Poul Schlütter, premier ministre du Danemark, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre du Japon, S. Exc. M. Yasuhiro Nakasone.

S. Exc. M. Yasuhiro Nakasone, premier ministre du Japon, est escorté à la tribune.

M. NAKASONE (Japon) (parle en japonais; texte français fourni par la délégation) : Au nom de la population du Japon et de son gouvernement, je désire d'abord offrir mes félicitations à l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de son quarantième anniversaire.

Avant d'entamer ce discours, j'aimerais également transmettre au Mexique l'expression de la plus vive sympathie de mon pays. Les Japonais qui ont eux-mêmes connu des séismes importants sont solidaires de la population du Mexique dans ses douleurs et ses souffrances.

Au moment où fut signée la Charte des Nations Unies à San Francisco, le 26 juin 1945, le Japon faisait seul une guerre désespérée contre plus d'une quarantaine de pays alliés. Depuis la fin de cette guerre, le Japon regrette profondément l'ultranationalisme et le militarisme qu'elle a déchaînés, et les souffrances inouïes qu'elle a infligées aux peuples du monde entier et, il va sans dire, à ses propres ressortissants.

Dans l'effort entrepris pour rebâtir leur patrie, les Japonais, tout en respectant les traditions et la culture qui leur sont propres, se sont empressés d'adopter les valeurs humaines universelles et fondamentales, à savoir la liberté, la démocratie et les droits de l'homme, et ont rédigé une nouvelle constitution reposant sur ces vérités.

M. Nakasone (Japon)

Le Japon a fait serment, tant à lui-même qu'au monde entier, de demeurer un Etat pacifique dont les capacités sont limitées à l'autodéfense et de ne plus jamais devenir une puissance militaire. Ayant connu le fléau de la guerre et la bombe atomique, la population japonaise ne permettra plus jamais que le militarisme renaisse sur son sol.

Ces principes de base de la politique japonaise sont en harmonie avec les nobles objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le Japon fut le quatre-vingtième Etat Membre admis au sein de cette organisation en décembre 1956, soit 11 ans après la fin de la guerre, et le drapeau japonais fut enfin hissé devant le Siège des Nations Unies où je me trouve maintenant.

Depuis que le Japon est devenu Membre de cette organisation, il a fait des Nations Unies un pilier central de sa politique étrangère et il a tenté de réaliser la paix et la prospérité pour le Japon dans le contexte plus vaste de la paix et de la prospérité mondiales.

Notre engagement se manifeste d'abord dans nos efforts pour promouvoir la paix et le désarmement dans le monde et, plus particulièrement, pour abolir les armes nucléaires de cette planète.

Etant le seul peuple à avoir jamais vécu la dévastation de la bombe atomique, à Hiroshima et Nagasaki, les Japonais n'ont cessé de réclamer la suppression des armes nucléaires. L'énergie nucléaire ne devrait être utilisée qu'à des fins pacifiques; elle ne doit jamais être employée de nouveau comme moyen de destruction. Les Etats possédant des armes nucléaires devraient accueillir favorablement les appels pressants du monde en faveur de l'élimination des armes nucléaires.

A cet égard, je dois dire que les leaders des Etats-Unis et de l'Union soviétique assument des responsabilités particulièrement lourdes. Les leaders de ces deux pays devraient exposer clairement à tous les peuples du monde les mesures qu'ils entendent prendre, tout en maintenant un équilibre adéquat, pour réduire de manière draconienne leurs arsenaux nucléaires et en arriver à l'élimination de ces armes susceptibles d'anéantir toute forme de vie sur la planète et de transformer le seul refuge de l'humanité en une planète morte.

J'espère vivement que les Etats-Unis et l'Union soviétique négocieront patiemment et sincèrement durant les pourparlers bilatéraux sur le désarmement qui se tiennent actuellement à Genève et lors de la prochaine rencontre au sommet en novembre, afin que tous les peuples du monde puissent être libérés de la menace nucléaire.

M. Nakasone (Japon)

Le Japon insiste depuis longtemps sur la nécessité d'interdire quelque essai nucléaire que ce soit comme élément important du désarmement nucléaire. Comme approche pratique pour réaliser cet objectif - l'interdiction des essais nucléaires - il a proposé une formule progressive visant la réduction continuelle de l'ampleur des essais nucléaires. J'espère sincèrement qu'il sera donné suite à cette proposition et à tous les autres moyens d'interdire efficacement les essais nucléaires.

En même temps, le Japon perçoit un besoin très net de renforcer le régime du Traité de non-prolifération. J'incite fortement tous les pays qui ne sont pas encore signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à y adhérer le plus tôt possible.

Il est aussi essentiel de réduire les réserves d'armes conventionnelles. Les nombreux conflits armés qui infligent à l'heure actuelle des souffrances atroces aux peuples de diverses régions du monde sont tous menés avec des armes conventionnelles. En tant que nation vouée à la paix, le Japon a maintenu fermement sa politique générale, qui est de s'abstenir d'exporter des armes. Il est également essentiel de contrôler le transfert d'armes conventionnelles au-delà des frontières nationales si l'on veut prévenir l'éclatement et l'escalade des conflits internationaux. D'autres tâches importantes sont d'abolir et d'éliminer les armes chimiques ainsi que de prévenir le déploiement de la course aux armements dans l'espace.

L'impasse à laquelle en sont arrivés les efforts de contrôle des armes et de désarmement est essentiellement attribuable à la méfiance qui règne entre l'Est et l'Ouest. Quarante ans se sont déjà écoulés depuis que le mur de la méfiance, que le Premier Ministre du Royaume-Uni, Sir Winston Churchill, avait désigné sous le nom de "rideau de fer", est devenu évident, et il est grand temps qu'il soit entièrement démoli.

Je suis aussi profondément troublé par les conflits régionaux qui font rage au Moyen-Orient, en Asie, en Afrique, en Amérique centrale et ailleurs, et je crains qu'ils ne déclenchent une guerre mondiale si on ne tente pas d'y mettre un terme. Le Japon fait donc des efforts pour instaurer une atmosphère qui contribue à un règlement rapide de ces conflits sur la base des principes du droit international tels que la coexistence pacifique, l'autodétermination des peuples et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat, et ceci dans un esprit

M. Nakasone (Japon)

de bon voisinage et d'amitié. En Asie, ces principes et cet esprit furent incorporés dans la Déclaration de Bandung en 10 points de 1955. Je suis d'avis que ces principes sont universellement applicables dans la recherche de la justice et de l'équité en matière de politique internationale.

Je demande avec insistance que soit aboli l'apartheid en Afrique du Sud. De la même manière, le Japon espère que l'indépendance namibienne se fera sans délai, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité à cet égard.

M. Nakasone (Japon)

L'engagement du Japon en faveur de la paix et de la prospérité mondiales se manifeste également dans ses efforts pour promouvoir le libre-échange et pour collaborer avec les pays en développement.

Suite aux expériences amères des années 30, le libre-échange a gagné la faveur des nations comme principe directeur de l'économie mondiale de l'après-guerre. Et pourtant, le libre-échange est aussi fragile que le verre; si on n'y prend garde, le moindre choc peut le réduire en miettes. Etant donné que le libre-échange repose sur la concurrence, il inflige nécessairement des douleurs à certaines industries dans chaque pays. Cependant, si les pays se replient sur des politiques nationales égoïstes dans un effort visant à éviter ces souffrances, c'est alors toute la structure du libre-échange qui risque de s'écrouler.

Tout comme un narcotique puissant, le protectionnisme peut provoquer un sentiment de bien-être temporaire dans les industries qu'il est censé protéger. Mais le protectionnisme ne mine pas seulement la vitalité de ses usagers; il engendre également un protectionnisme plus étendu qui finit par précipiter l'économie mondiale dans le coma.

Nous devons, par conséquent, nous efforcer de nouveau de résister aux attraits du protectionnisme et de préserver et fortifier le système de libre-échange.

Reconnaissant le besoin d'allier le geste à la parole, je suis en train de mettre en oeuvre un programme énergique visant à faire du marché japonais un des marchés les plus ouverts du monde. J'ai également préconisé une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). J'espère que les honorables délégués réunis ici aujourd'hui comprendront et soutiendront cet effort afin que ces négociations puissent être entamées le plus tôt possible et menées à bonne fin.

Il va sans dire que le progrès des pays en développement est indispensable au bon développement de l'économie mondiale.

Le Japon, qui était lui-même un pays en développement il y a de cela seulement 100 ans, a réalisé sa modernisation et son industrialisation grâce à l'aide de nombreux pays industrialisés. Nous comprenons fort bien les aspirations et les frustrations des pays en développement.

C'est maintenant au tour du Japon d'aider les autres, et je pense que le Japon a le devoir moral et l'importante responsabilité internationale d'utiliser sa puissance économique, sa technologie et son expérience pour aider les pays en développement dans leurs efforts visant à bâtir une nation et à mettre en valeur leurs ressources humaines.

M. Nakasone (Japon)

Je rappelle depuis longtemps à la population du Japon et aux autres pays industrialisés qu'il ne peut y avoir de prospérité pour le Nord sans prospérité pour le Sud. Je crois fermement en la véracité de cet énoncé et je crois que le Japon doit remplir une mission mondiale importante qui consiste à servir d'intermédiaire entre le Nord et le Sud.

Le Japon a, à deux reprises, mis en oeuvre des programmes pour doubler son aide publique au développement (APD), et le troisième programme à moyen terme, approuvé tout récemment, prévoit une amélioration continue de notre APD. En vertu de ce programme qui entrera en vigueur en 1986, le Japon tentera de porter à plus de 40 milliards de dollars le montant total de son aide publique au développement au cours des sept années allant de 1986 à 1992 et de doubler le niveau de dépenses en 1992 par rapport à celui de 1985. Le Japon augmentera donc les octrois bilatéraux, l'assistance multilatérale et les prêts en yens dans un effort résolu pour atteindre les objectifs de ce programme.

Le souci du Japon pour la paix et la prospérité mondiales se manifeste également dans sa collaboration avec les peuples du monde entier pour favoriser le développement de la culture et de la civilisation.

La culture est la marque suprême de l'homme, et je suis d'avis que le but de la politique est de contribuer à la culture. De ce point de vue, j'ai insisté de manière particulière, en politique nationale, sur l'éducation, le savoir, les arts, la science et la technique ainsi que l'environnement, qui contribuent tous à enrichir la culture. Ces efforts se font maintenant de plus en plus sentir également au sein de la communauté internationale.

Les échanges internationaux dans les domaines de la science et de la technologie, des arts, des sports, du savoir et les autres domaines fournissent un appui indispensable à la paix et à la créativité culturelle. Nous devons tirer profit au maximum des progrès remarquables qui sont réalisés dans les transports, les communications et le traitement des données pour abaisser, et même abolir, les murs qui séparent les peuples du monde. Nous devons promouvoir un plus grand nombre d'échanges internationaux entre les peuples, en ayant le plus grand respect pour les droits de l'homme de tous les peuples, et bâtir ainsi une civilisation mondiale vraiment pacifique. Je crois que le succès du maintien de la paix repose sur rien de moins que la conscience collective de l'humanité et le niveau d'échanges culturels entre les peuples.

M. Nakasone (Japon)

En tant que nation dédiée constamment à la paix et au développement culturel depuis son admission au sein de cette organisation, le Japon a collaboré fidèlement et énergiquement à ses activités en procurant soutien financier, renseignements et personnel. Nous entendons renforcer notre appui en portant plus particulièrement notre attention sur des questions telles que l'environnement, la population et la santé.

Fidèle à l'esprit de base de sa Charte, l'Organisation des Nations Unies s'est efforcée, pendant 40 ans, de s'adapter aux mutations de la situation internationale. Regardant vers l'avant à l'approche du XXI^e siècle, nous ne devons pas nous dérober à la tâche de réviser et d'améliorer constamment les fonctions de nos Nations Unies afin de porter leur efficacité au maximum.

Le Japon est disposé à collaborer de toutes les manières qui lui sont possibles à cet égard. C'est dans cet esprit que le Ministre des affaires étrangères japonais Abe a proposé, devant cette Assemblée générale, le mois dernier, la formation d'un groupe de personnes éminentes pour étudier les manières de rendre l'Organisation plus efficace. J'insiste fortement pour que cette proposition reçoive le soutien et la coopération de toutes les délégations réunies ici.

Notre génération détruit témérairement l'environnement naturel qui a évolué au cours de millions d'années et qui est essentiel à notre survie. Notre sol, notre eau, notre air, notre flore et notre faune sont actuellement l'objet de la dégradation la plus barbare depuis que la terre existe. Cette folie ne peut être qualifiée que de suicidaire.

Il est tragique de constater que, dans de nombreuses régions du monde, la famine est responsable chaque jour de la mort de milliers d'êtres humains, principalement des enfants qui représentent le plus grand espoir de l'avenir. La malnutrition et d'autres conditions difficiles compromettent le bon développement physique et mental d'innombrables autres personnes. Certaines régions du monde risquent effectivement de perdre toute une génération de personnes.

Si nous voulons préserver notre terre irremplaçable et assurer la survie de l'humanité, j'estime que nous devons créer une nouvelle éthique mondiale et mettre sur pied des systèmes pour la soutenir. Prenons des mesures aujourd'hui, afin que les historiens futurs puissent regarder en arrière, sur les dernières années du XX^e siècle, comme l'ère où furent instaurées pour la première fois la coexistence et le respect mutuel entre tous les peuples et l'ère où les hommes atteignirent un juste équilibre avec la nature.

M. Nakasone (Japon)

Nous, Japonais, tirons nos croyances et notre philosophie de traditions qui nous ont été transmises par nos ancêtres depuis des milliers d'années et des influences plus récentes du confucianisme et du bouddhisme. Notre philosophie repose sur le concept que l'homme est né par la grâce du grand univers. Tout au long de l'histoire, les poètes japonais ont exprimé ce concept dans leurs poèmes. Conformément à cette tradition, j'ai composé ce haiku un soir :

A-ma-no-ga-wa	Loin au-delà du firmament sombre et infini
Wa-ga fu-ru-sa-to ni	la Voie lactée s'étend vers
Na-ga-re-ta-ri	l'endroit d'où je viens.

Nous, Japonais, croyons de manière générale que le grand univers naturel est notre demeure et que toutes les choses vivantes devraient coexister en harmonie avec l'univers naturel. Nous croyons que toutes les choses vivantes - hommes, animaux, arbres, herbe - sont essentiellement frères et soeurs.

Je doute que cette philosophie soit unique aux Japonais. Selon moi, une meilleure compréhension de cette philosophie pourrait de beaucoup contribuer à la création de valeurs universelles pour notre communauté internationale.

Le potentiel humain de créativité est réparti uniformément parmi tous les peuples de la terre, et toutes les différentes croyances religieuses et traditions artistiques dans le monde sont également uniques et également valables. Le point de départ de la paix mondiale est, selon moi, une reconnaissance de cette diversité de la culture humaine et une attitude humble d'appréciation et de respect mutuels.

M. Nakasone (Japon)

Si nous arrivons tous à adopter cette attitude, je crois que toutes les cultures de la civilisation du monde progresseront et que nous pourrons alors créer une civilisation mondiale nouvelle et vraiment harmonieuse pour toute l'humanité.

L'Organisation des Nations Unies ne constitue-t-elle pas l'instrument idéal pour promouvoir cette appréciation et ce respect mutuels et pour construire une civilisation nouvelle et harmonieuse pour le XXI^e siècle?

L'an prochain, la comète de Halley sera à son point le plus près de la Terre depuis 76 ans. Quels changements ont eu lieu sur la Terre depuis la dernière approche de la comète?

La science et la technologie ont sûrement progressé bien au-delà des rêves les plus audacieux des gens de cette époque. Au moyen de missiles-sondes lancés par le Japon et par d'autres pays, nous sommes maintenant sur le point de pénétrer les secrets de cette comète mystérieuse qui ont troublé l'humanité tout au long de l'histoire.

Au cours des 75 dernières années, le colonialisme a en bonne partie été éliminé de la surface de la Terre, le nombre d'Etats indépendants accédant à l'autodétermination s'est multiplié et le respect de la liberté et de la dignité humaines est devenu beaucoup plus répandu qu'auparavant.

Néanmoins, le progrès scientifique a permis à l'homme de créer un monstre terrible, la bombe hydrogène, et nous avons atteint le point où, avec l'ingénierie génétique, la dignité de la vie humaine elle-même est menacée. La situation actuelle de l'humanité n'est-elle pas effectivement - menacée qu'elle est par des atomes de l'extérieur et de l'intérieur - plus précaire que jamais auparavant? Ne souffrons-nous pas plus que jamais auparavant de la famine, de la violence, de la discrimination et des drogues? Ne sommes-nous pas en train de détruire notre environnement à un niveau sans précédent et ne sommes-nous peut-être pas en train de compromettre la survie de toute forme de vie sur cette planète?

En tant que leader politique, je ne peux que ressentir un sentiment profond de responsabilité pour la situation dont je suis témoin. Je vous demande donc de vous joindre à moi dans un serment. Faisons serment de travailler de concert afin que, au milieu du siècle suivant, lorsque la comète de Halley aura complété une nouvelle orbite et frôlera de nouveau notre planète, nos enfants et petits-enfants, ayant complètement aboli les armes nucléaires et réalisé un état de désarmement général,

M. Nakasone (Japon)

soient en mesure de la regarder et de constater que la Terre est une et que l'humanité, en quelque endroit que ce soit, coexiste en harmonie et travaille pour le bien-être de toute la vie sur ce globe verdoyant.

S. Exc. M. Yasuhiro Nakasone, premier ministre du Japon, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'orateur suivant est le Premier Ministre du Royaume du Maroc, S. Exc. M. Karim Lamrani.

S. Exc. M. Karim Lamrani, premier ministre du Royaume du Maroc, est escorté à la tribune.

M. LAMRANI (Maroc) : J'ai l'insigne honneur de lire le message que Sa Majesté Hassan II, roi du Maroc, adresse à l'honorable Assemblée générale.

"Il y a un peu plus de deux ans, j'ai eu l'honneur de m'adresser à l'Assemblée au nom de mon pays, le Royaume du Maroc, et de l'entretenir de quelques problèmes qui préoccupaient alors l'opinion internationale. Je suis aujourd'hui heureux que l'occasion me soit offerte encore une fois d'adresser à nouveau à l'Assemblée, au nom de mon pays et de mon peuple, ce discours qui lui apportera, J'espère, tous éclaircissements utiles au sujet d'une affaire vitale pour mon pays, de façon qu'elle soit amplement informée de ses tenants et aboutissants et de la manière dont elle a évolué avec le temps.

J'espère également que les propositions dont il sera fait état dans ce discours contribueront efficacement au règlement de cette affaire et lui apporteront une solution juste et définitive.

Cette affaire, qui sera le sujet exclusif de mon discours, n'est autre, comme on le sait, que ce qu'on est convenu d'appeler l'affaire du Sahara occidental. A cet égard, un rappel de quelques vérités incontestables apparaît nécessaire pour éclairer les données du problème.

Le Royaume du Maroc, qui était reconnu par les conventions et les traités internationaux comme pays indépendant et souverain dans toute l'étendue de son territoire national, s'est vu démembré, par les convoitises des puissances coloniales, en plusieurs zones d'influence, française, espagnole et internationale, et cet état de choses a duré pendant tout le temps où il a été privé de son indépendance.

Lorsque mon pays a recouvré sa souveraineté après une lutte longue et acharnée menée par son roi et son peuple, il s'est attelé à la réunification de son territoire en menant des négociations à cet effet avec les puissances occupantes. Il a pu ainsi récupérer successivement la zone d'influence

M. Lamrani (Maroc)

française, la zone d'influence espagnole, puis la zone internationale de Tanger. Mais d'autres parties de notre territoire, tant au sud qu'au nord, sont demeurées sous occupation étrangère. Des négociations pour leur restitution se sont poursuivies avec l'Espagne et c'est ainsi que nous avons pu recouvrer en 1958 la province de Tarfaya.

Nous avons dû ensuite nous adresser à l'Organisation des Nations Unies et lui demander de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la colonisation de Sidi Ifni, de Seguia El Hamra et de Oued Ed-Dahab dont le Gouvernement espagnol s'obstinait à refuser le retour au Maroc.

L'Espagne, 11 ans après la restitution de la province de Tarfaya, a fait preuve de quelque compréhension en nous restituant Sidi Ifni, mais elle a continué à refuser de se dessaisir de Seguia El Hamra et de Oued Ed-Dahab qui sont les deux provinces dont est constitué ce qu'on appelle le Sahara occidental.

Quelques manoeuvres alors ont failli mettre en danger nos droits et compromettre les démarches et les efforts que nous n'avions cessé de déployer pour en assurer la sauvegarde.

Pour déjouer ces manoeuvres, nous avons demandé à l'Organisation des Nations Unies de soumettre à la Cour internationale de Justice le litige qui nous opposait à l'Espagne. Reconnaisant la légitimité de notre requête, l'ONU y a fait droit et a demandé à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur des questions bien précises.

Par la suite, la Cour a émis son avis qui reconnaît l'existence de liens juridiques entre le Maroc et le Sahara et de liens d'allégeance entre les tribus sahariennes et le Roi du Maroc.

C'est ainsi qu'après un laps de temps assez long et en faisant preuve de patience et de persévérance, nous avons pu récupérer quelques parties de notre territoire par des voies pacifiques qui privilégiaient la négociation et le dialogue.

D'ailleurs, au moment où le Maroc revendiquait la restitution de ses territoires spoliés et menait des négociations ou s'adressait aux instances compétentes pour faire valoir ses droits, les adversaires de notre intégrité territoriale étaient absents de la scène et n'avaient pas voix au chapitre dans les organisations internationales, pour ne s'y être jamais manifestés, en aucune façon.

M. Lamrani (Maroc)

Ayant obtenu satisfaction, nous avons pensé qu'une ère nouvelle allait s'ouvrir devant nous et nous permettre de nous consacrer, en toute quiétude, à des oeuvres de développement et d'édification. Mais les adversaires de notre intégrité territoriale, non contents du succès qui a couronné nos efforts pour la récupération de nos territoires spoliés, nous ont livré une guerre multiforme, dans laquelle ils ont utilisé du matériel lourd et des armes sophistiquées, et ont mené parallèlement contre nous des attaques violentes devant les instances internationales où ils cherchaient à gagner des adeptes pour leurs thèses inconsistantes. Ce faisant, ils essayaient de nous détourner de l'objectif que nous nous sommes assigné d'assurer la promotion et le progrès des provinces sahariennes récupérées.

Dans cette entreprise agressive, l'Algérie a pris la plus grande part, mettant son territoire, ses moyens financiers et son matériel militaire à la disposition de nos agresseurs qu'elle avait d'ailleurs entraînés et armés, sans tenir aucun compte des liens de voisinage qui l'unissent au Maroc et des obligations qu'implique nécessairement ce voisinage.

Devant cette agression caractérisée qui se déployait sur plusieurs fronts, le Maroc s'est contenté de défendre son territoire contre les agressions dont il était l'objet et de lutter contre les effets du mensonge et des assertions fallacieuses, évitant ainsi tout ce qui pouvait mener à une escalade ou à l'aggravation de la crise et administrant, une fois de plus, la preuve de son attachement au dialogue, aux voies pacifiques et à la cause de la paix.

Désireux de préserver le présent et l'avenir de l'Afrique et de répondre aux vœux que m'avaient exprimés des Chefs d'Etat africains, arabes et européens, amis du Maroc, J'ai fait, au nom de mon pays, un pas décisif dans la voie devant conduire à la cessation de l'état de tension dans le Nord-Ouest africain, mettant ainsi en évidence les dispositions du Maroc et sa ferme volonté de voir la paix et la sécurité régner de nouveau dans cette région.

Ce pas s'est traduit par l'initiative que J'ai prise lors de la tenue, en 1981, du Sommet africain à Nairobi en annonçant l'acceptation, au nom du Maroc, par la voix de sa plus haute autorité, de l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara Occidental.

M. Lamrani (Maroc)

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité par le Sommet qui a aussitôt désigné un Comité de mise en oeuvre constitué de Chefs d'Etat en vue d'arrêter les mesures nécessaires à l'organisation du référendum qui venait ainsi d'être décidé. Par la suite, Je me suis rendu une seconde fois à Nairobi pour participer aux travaux de la première réunion du Comité de mise en oeuvre au cours de laquelle ont été définis les voies et moyens ainsi que les conditions susceptibles de permettre une consultation valable des habitants du Sahara. A cette occasion, J'ai donné mon approbation aux voies et moyens et aux modalités ainsi arrêtés sans aucune réserve ni hésitation.

Les adversaires de notre intégrité territoriale ont conçu alors des appréhensions quant à la tournure que venait de prendre l'affaire du Sahara, persuadés qu'ils étaient, et qu'ils sont encore, que le résultat du référendum ne serait pas favorable à leur thèse et que la consultation de la population sahraouie leur infligerait une défaite cuisante. Aussi ont-ils tout fait pour contrecarrer l'organisation du référendum et multiplier les obstacles sur la voie qui devait y mener. Ils ont cru pouvoir arriver à leurs fins en faisant admettre une entité factice au sein de l'Organisation de l'unité africaine, de même qu'ils ont imaginé pouvoir atteindre l'un de leurs objectifs principaux en demandant et en incitant leurs alliés à demander l'ouverture de négociations directes entre le Maroc et des mercenaires.

L'entité factice à laquelle Je viens de faire allusion ayant été admise au sein de l'Organisation de l'unité africaine, le Maroc a dû se retirer de cette institution qui venait ainsi de violer sa Charte et de faire fi de la légalité et des valeurs éthiques et morales sans lesquelles les relations internationales manqueraient de tout fondement.

Le Maroc a également opposé un refus catégorique à l'ouverture de négociations directes que ses adversaires cherchaient à lui imposer car il ne voulait pas de cette façon permettre à une poignée de mercenaires sans représentativité d'acquérir une légitimité et une crédibilité auxquelles elle ne peut accéder par voie de référendum.

Les habitants du Sahara Occidental mènent une vie paisible et tranquille dans toute l'étendue de ce territoire. Ils constatent chaque jour les étapes parcourues par leurs provinces dans la voie du progrès et du développement sur les plans économique, social et culturel. Ils sont heureux de cette mutation bénéfique que connaît leur région et éprouvent une immense joie de voir leurs provinces participer à la vie nationale marocaine sans aucune restriction.

M. Lamrani (Maroc)

J'ai visité il y a quelques mois ces provinces, et leurs habitants, jeunes et vieux, hommes et femmes, m'ont réservé un accueil empreint d'une chaleur et d'un enthousiasme rarement égalés et auxquels J'ai été profondément sensible.

Les observateurs politiques étrangers qui ont suivi le déroulement de cette visite ont vu dans cet accueil chaleureux un véritable référendum à travers lequel la population sahraouie s'est autodéterminée en confirmant son allégeance au Roi du Maroc et son appartenance à la patrie marocaine. Moi-même, si Je n'étais fermement attaché au respect d'une décision prise sur ma proposition et d'un engagement que J'ai plus d'une fois réitéré, notamment devant cette assemblée, J'aurais été tenté de considérer ces sentiments d'amour, d'attachement et de fidélité qui, à travers ma Personne, s'adressaient au symbole que Je représente, comme une manifestation de volonté politique non équivoque dispensant de recourir à toute autre forme d'expression.

Aujourd'hui, Je réaffirme, une fois encore, devant l'Assemblée, l'engagement d'accepter, d'une part, l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental et, d'autre part, le résultat de ce référendum, quel qu'il soit. Je suis même heureux de prendre devant l'Assemblée deux engagements plutôt qu'un.

Le premier engagement a trait au respect du cessez-le-feu que le Maroc a décidé unilatéralement d'appliquer à partir de cet instant et dont il ne se départirait qu'en cas d'agression contre les territoires qui se trouvent sous sa responsabilité, ce qui l'autoriserait alors à user de son droit de légitime défense. Le Maroc est d'ailleurs prêt à accueillir tous les observateurs neutres qui voudraient constater la réalité de ce cessez-le-feu sur le terrain.

Le second engagement concerne la disponibilité du Maroc et son acceptation de l'organisation d'un référendum au Sahara sous l'égide et le contrôle de l'Organisation des Nations Unies dès le début du mois de janvier 1986. L'Organisation des Nations Unies demeure évidemment libre de solliciter à tout moment le concours de toute organisation régionale susceptible de l'aider dans l'accomplissement de cette mission.

L'important en ce qui concerne ce faux problème du Sahara est de lui trouver une solution par le seul moyen efficace susceptible de trancher le litige et de mettre un terme définitif à toute contestation. Ce moyen est la consultation des habitants du Sahara par voie référendaire.

M. Lamrani (Maroc)

Si l'Organisation des Nations Unies procède à cette consultation à la date proposée, elle aura fait un pas positif et apporté une contribution remarquable à l'avènement d'un monde meilleur.

L'ONU célèbre aujourd'hui son quarantième anniversaire. Sa création, après les années sombres que le monde venait de traverser, suscita des espoirs énormes, et les hommes, de toutes tendances et de tous les continents, y virent enfin l'instrument le plus efficace et le plus approprié pour servir la paix, la justice et la stabilité.

Y a-t-il meilleure occasion que ce quarantième anniversaire pour que notre organisation administre au monde la preuve non seulement de son indéfectible attachement à ces grands idéaux, mais également et surtout de sa ferme détermination à tout faire pour leur réalisation et leur concrétisation par le moyen le plus démocratique et le plus noble qui soit, celui du droit des hommes à choisir librement leur destin."

S. Exc. M. Karim Lamrani, premier ministre du Royaume du Maroc, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'orateur suivant est le chef de l'état-major général des forces armées de la République fédérale du Nigéria, S. Exc. le contre-amiral Ebitu Ukiwe.

Le contre-amiral Ebitu Ukiwe, chef de l'état-major général des forces armées de la République fédérale du Nigéria, est escorté à la tribune.

Le contre-amiral UKIWE (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Il est tout à fait approprié que nous ayons réservé cette session de l'Assemblée générale à la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Demain, il y aura 40 ans exactement que la Charte, qui a été signée à San Francisco le 26 juin 1945 par les 50 nations fondatrices, est entrée en vigueur. Lorsque l'Organisation des Nations Unies a été fondée, l'humanité avait connu la tragédie d'une guerre mondiale qui avait fait des dizaines de millions de morts et des centaines de millions de blessés et de sans-abri. La Charte de l'Organisation traduisait la noble vision d'un monde où la force armée ne serait employée que dans l'intérêt commun, un monde où la coopération internationale pour le bien commun serait l'ordre du jour.

Aucun observateur de la situation mondiale actuelle ne peut s'empêcher de conclure que la vision de 1945 est loin d'être réalisée. Toutefois, aucune analyse objective ne peut manquer de faire remarquer le rôle positif joué par l'Organisation des Nations Unies dans les affaires mondiales depuis qu'elle existe. Aujourd'hui, notre organisation a augmenté en taille et en complexité puisqu'elle comprend maintenant 159 Etats Membres. Le triomphe du principe de l'universalité n'a pas seulement affecté la complexité politique de l'Organisation, il a également établi un processus de démocratisation des discussions des affaires internationales. Il est étrange que la mise en oeuvre du principe de l'égalité souveraine des Etats soit devenue pour certains Membres puissants de l'Organisation un prétexte pour abandonner le multilatéralisme au profit du bilatéralisme. Ce processus ne peut que déboucher sur de plus grandes incertitudes dans les relations entre Etats et encourager les ingérences dans les affaires des petits Etats.

Compte tenu de ces circonstances, cette occasion importante du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies offre à la communauté internationale l'occasion de considérer et d'évaluer de façon objective les succès et les échecs, les rêves et les réalités de notre organisation, ainsi que notre respect des nobles buts et principes de la Charte, qui engage, entre autres choses, à pratiquer la tolérance, à vivre en paix ensemble en bon voisinage et à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Ces objectifs n'ont

Le contre-amiral Ukiwe (Nigéria)

pas été atteints, en partie du fait de l'absence de volonté politique des Etats Membres et en partie du fait de la structure de l'Organisation. Cela ne veut pas dire qu'il faille désespérer. Nous avons besoin du courage et de la détermination qui ont inspiré la noble vision de paix qui constitue la cheville ouvrière de la Charte.

Le Nigéria est fermement convaincu qu'il est devenu impératif de consolider l'Organisation. Pour ce faire, il convient d'amender certains aspects de la Charte. Il s'agit, par exemple, de la structure du Conseil de sécurité, qui doit maintenant tenir compte de relations entre Etats qui sont devenues beaucoup plus complexes que ne l'avaient imaginé les fondateurs. Aujourd'hui, plus des deux tiers des Etats Membres appartiennent au tiers monde. Lorsque la Charte a été rédigée en 1945, très peu de ces pays étaient indépendants, de sorte qu'elle favorise nettement les grandes puissances pour ce qui est de la structure du Conseil de sécurité. Au cours des 40 dernières années, le nombre de pays non alignés et leur rôle sur la scène internationale ont rendu nécessaire la reconnaissance des centres de pouvoir qu'ils représentent. L'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine sont devenues de tels centres. La Charte doit tenir compte des réalités de l'heure et ne pas méconnaître ces centres. Le Nigéria est convaincu qu'il est temps qu'au moins un pays venant de chacune des régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine devienne un membre permanent du Conseil de sécurité.

En outre, on pensait en 1945 que le veto serait utilisé avec modération et essentiellement pour promouvoir les objectifs de la Charte. Malheureusement, il est devenu un instrument qui empêche le Conseil d'agir chaque fois qu'un membre permanent juge que son intérêt national va à l'encontre de la nécessité de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il est déplorable que le Conseil de sécurité, qui a pour responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales, ne puisse s'acquitter de cette obligation de façon concertée en raison des profondes divergences entre certains des membres permanents et de la rivalité Est-Ouest. Il est donc nécessaire de mettre au point un mécanisme permettant au Conseil de sécurité de dégager un consensus politique en cas de menace à la paix et à la sécurité internationales.

Le contre-amiral Ukiwe (Nigéria)

Il conviendrait de réexaminer sérieusement l'utilisation qui est faite du droit de veto, de façon à déterminer les circonstances particulières dans lesquelles un tel droit devrait ou ne devrait pas être appliqué dans l'intérêt de la communauté internationale. C'est là une condition nécessaire au renforcement du mécanisme des Nations Unies pour la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Un tel réexamen aurait pour effet également de renforcer la confiance de la communauté internationale en la capacité de l'Organisation des Nations Unies de faire face efficacement à l'agression armée, en violation de la Charte, qui a été la cause principale des conflits armés depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies coïncide avec la proclamation faisant de 1986 l'Année internationale de la paix. Cette coïncidence est une occasion heureuse permettant aux Membres de notre organisation de s'engager à promouvoir la paix, non par la compétition dans l'acquisition d'armements, mais par le développement de la sécurité collective, tel que prévu dans la Charte. Il est en effet très inquiétant et profondément décevant de voir qu'en dépit des énormes efforts déployés par la communauté internationale pour atteindre cet objectif, la survie de l'humanité continue d'être menacée par l'accumulation massive d'armes hautement perfectionnées, en particulier des armes nucléaires. Aucun progrès sensible n'a été fait pour arrêter et inverser la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires. En fait, il n'existe aucune nécessité militaire pour la fabrication continue et le déploiement d'armes nucléaires. Les arsenaux existants d'armes nucléaires que les deux superpuissances ont en leur possession sont déjà plus que suffisants pour détruire toute vie sur terre. Malheureusement, la course aux armements continue de plus belle, tant qualitativement que quantitativement, les tensions étant de plus en plus alimentées par la possibilité imminente de la course aux armements dans l'espace.

Je voudrais exhorter les superpuissances, au nom de l'humanité, à faire de sérieux efforts pour se mettre d'accord sur des mesures significatives de désarmement. Pour commencer, elles devraient cesser tous les essais nucléaires, tant par des mesures initiales unilatérales que, ultérieurement, par un traité d'interdiction des essais nucléaires multilatéral et complet. Elles devraient accepter de geler la fabrication et le déploiement d'armes nucléaires et de leurs vecteurs. En attendant le désarmement nucléaire, les Etats dotés d'armes nucléaires

Le contre-amiral Ukiwe (Nigéria)

devraient s'engager, par un instrument contraignant, à ne pas utiliser les armes nucléaires. La solution aux problèmes du monde ne réside pas dans la poursuite de la stratégie de la dissuasion, mais dans une sécurité commune.

La situation en Afrique australe, pour ce qui est de la question de l'apartheid et de l'indépendance de la Namibie, demeure toujours aussi explosive. L'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud est un défi embarrassant lancé aux Nations Unies. Nous devons trouver le moyen d'appliquer intégralement la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Les Nations Unies doivent faire savoir que des questions totalement étrangères et n'ayant rien à voir avec le problème ne sauraient plus désormais empêcher la Namibie d'accéder à l'indépendance.

En Afrique du Sud même, le cycle de violence et de répression brutale de la part du régime minoritaire, l'imposition de l'état d'urgence dans les communautés noires, et les actes persistants d'intimidation et de déstabilisation de Pretoria à l'égard de ses voisins, montrent clairement que le régime d'apartheid n'est pas d'humeur à modifier le système afin de satisfaire les aspirations légitimes de la majorité noire, spoliée de ses droits naturels et privée de justice et de liberté.

Le temps est maintenant venu pour nous tous d'agir de concert afin de montrer notre foi et notre attachement à la dignité de l'homme. Il est temps de faire savoir à l'Afrique que le monde est prêt à s'opposer de front à l'apartheid. Il n'est désormais plus douteux que des sanctions économiques peuvent mettre le régime d'apartheid à genoux. Les concessions et les accommodements se sont révélés totalement inefficaces. L'engagement constructif n'a pas débouché sur des résultats constructifs. Je prie donc instamment le Conseil de sécurité de prendre des mesures d'urgence en vue d'imposer des sanctions économiques complètes et obligatoires, afin de contraindre l'Afrique du Sud à se conformer aux résolutions des Nations Unies.

Le Moyen-Orient est une autre région qui exige notre attention à tous. Le Nigéria est convaincu que la seule solution viable aux problèmes de cette région est un règlement négocié qui serait juste, équitable et honnête. Je demande donc instamment à toutes les parties intéressées de créer les conditions nécessaires à la convocation d'une conférence internationale de paix avec la participation de tous les intéressés.

La crise qui affecte les relations économiques internationales est un grave défi posé aux Nations Unies. Les économies des pays en développement sont de plus en plus accablées par un service de la dette écrasant, des taux d'inflation élevés, des difficultés de leurs balances des paiements, l'instabilité des prix des

Le contre-amiral Ukiwe (Nigéria)

produits de base, et une diminution de l'aide publique au développement. Les pays développés et les institutions financières internationales, en particulier le Fonds monétaire international, ont un rôle important à jouer pour alléger l'épreuve sévère que le fardeau de la dette impose à nos peuples. Etant donné ce qui précède, il est donc nécessaire pour le Fonds monétaire international en particulier de faire preuve d'une plus grande souplesse et de réexaminer sa position et ses conditions de prêts. Les pays en développement ne doivent pas continuer à utiliser une énorme part de leurs revenus d'exportation au service de la dette, aux dépens de la croissance et de la stabilité sociale.

Ce sont les réalisations des institutions spécialisées qui donnent le meilleur exemple des succès remportés par le système des Nations Unies. Ces institutions sont aujourd'hui une source essentielle d'appui et d'aide aux pays en développement apportés de diverses façons. Au Nigéria, le succès du programme étendu de vaccination du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) est un brillant exemple de la coopération multilatérale en faveur du progrès. Je tiens à déclarer que mon pays apportera son appui au projet ambitieux d'immunisation universelle pour tous les enfants d'ici l'année 1990.

Le contre-amiral Ukiwe (Nigéria)

Il nous paraît opportun, à cet égard, de dire la reconnaissance de mon Gouvernement au Secrétaire général de l'Organisation, M. Pérez de Cuéllar, de même qu'aux directeurs des institutions spécialisées, qui ne ménagent aucun effort pour faire triompher les idéaux du système des organisations internationales. Le Secrétaire général s'est montré particulièrement affecté par la crise économique qui accable le continent africain depuis quelque temps. Il a contribué à sensibiliser la communauté internationale à ce propos.

Monsieur le Président, en guise de conclusion, permettez-moi de vous féliciter pour l'efficacité avec laquelle vous dirigez ces importantes réunions de l'Assemblée générale. La meilleure façon qu'ont les Membres de vous aider et d'aider l'Organisation, c'est de se souvenir que le triomphe des buts et des principes de la Charte dépend entièrement de la bonne foi qu'ils montreront dans leur action. En dépit de ses imperfections, force nous est de reconnaître que notre organisation est devenue "l'une des rares entreprises humaines où l'option de l'abolition n'existe pas." Ouvrons donc ensemble à son maintien et à son renforcement, pour le bien de l'humanité.

Le contre-amiral Ebitu Ukiwe, chef de l'état-major général des forces armées de la République fédérale du Nigéria, est escorté de la tribune.

Le PRÉSIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires extérieures et Envoyé spécial du Président des Etats-Unis du Mexique, S. Exc. M. Bernardo Sepúlveda Amor.

M. SEPULVEDA AMOR (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Il nous incombe, en prenant part aujourd'hui à cette commémoration historique, de nous acquitter de deux tâches fondamentales : premièrement, célébrer cet exploit de l'homme et de la civilisation qu'a été la création des Nations Unies; deuxièmement, reconnaître que le monde demande maintenant une action rationnelle et une décision collective afin de surmonter les contradictions et les divergences apparentes qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales.

En 1945, 51 pays ont conjugué leur histoire et leur volonté. Nous avons conçu un avenir commun et relevé le défi de la coexistence en faisant preuve d'imagination constructive et de solidarité. Après la tragédie de la guerre est apparu un ordre normatif et institutionnel. Pour parer aux divergences possibles, l'engagement pris de trouver des solutions pacifiques a été renforcé. Pour parer à l'intolérance idéologique, le pluralisme a été reconnu comme une réalité à la fois

M. Sepúlveda Amor (Mexique)

inévitables et enrichissantes. Pour parer à l'abus de pouvoir, les principes de la coexistence et de la primauté du droit ont été brandis. Pour parer à l'arriération et à la marginalisation des peuples, une coopération équitable et dynamique pour le développement a été proposée.

L'ordre de l'après-guerre a permis la réalisation des plus nobles objectifs : décolonisation, indépendance et autodétermination; respect universel des droits de l'homme; prévention et solution des conflits armés; création d'organismes indépendants pour examiner les questions mettant en danger la paix ou pour trancher juridiquement les différends entre Etats; et efforts collectifs pour le progrès économique et social. Telles sont quelques-unes des réalisations impressionnantes de l'Organisation.

A partir de 1945, notre organisation a contribué à délimiter une nouvelle arène politique internationale radicalement différente de celle ébauchée par les fondateurs à San Francisco. Les pays et la communauté des nations dans son ensemble ont beaucoup évolué. Néanmoins, en même temps que des progrès indéniables sont apparues de nouvelles formes d'intolérance, de concentration et d'exercice de la force, de nouvelles sources de tension politique, d'exploitation et de dépendance menaçant l'avenir de notre civilisation.

Le moment est propice à une évaluation critique du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. Il importe avant tout de souligner et de remédier aux carences et aux erreurs. Mais, au lieu de se laisser aller à la dénonciation, à l'affrontement et au découragement, les Etats Membres doivent s'acquitter de la responsabilité historique qui est la leur : renouveler et honorer les engagements pris; définir les moyens conduisant aux solutions; et conjuguer leur volonté politique pour faire triompher les valeurs et les aspirations qui sont à l'origine de notre organisation.

Notre problème n'est pas tant un problème d'efficacité qu'un problème d'efficacité du système des Nations Unies. Ce sont des intérêts créés, des problèmes nouveaux qui font obstacle aux décisions nécessaires pour prévenir, résoudre et progresser, bien plus que des questions d'organisation ou de gestion des ressources.

Les Nations Unies sont limitées essentiellement parce que les Etats Membres manquent de la volonté politique nécessaire pour réaliser les objectifs de la Charte, pour calquer leur conduite sur le droit international, pour subordonner

M. Sepúlveda Amor (Mexique)

leurs intérêts égoïstes ou immédiats aux objectifs collectifs et aux idéaux les plus élevés de notre civilisation. Chacun d'entre nous a le devoir de surmonter ces contradictions, bien qu'une responsabilité particulière incombe à cet égard aux plus puissants.

De ce point de vue, le quarantième anniversaire des Nations Unies devient un appel lancé aux Etats Membres. Il est urgent que nous prenions les mesures politiques concrètes qui s'imposent, que nous fassions preuve d'une volonté de paix et de coopération afin d'assurer la pleine application des dispositions de la Charte des Nations Unies et le bon fonctionnement des organes principaux de notre organisation : volonté de faire en sorte que soient respectés les principes et les normes auxquels les Etats ont eux-mêmes souscrit afin de régler les conflits et les différends, afin de garantir la souveraineté de chacun en même temps que la sécurité collective, afin de favoriser le développement économique et social partagé; volonté de faire en sorte que le Conseil de sécurité s'acquitte efficacement de ses responsabilités et réalise les objectifs pour lesquels il a été créé et pour qu'il sorte de la quasi-paralysie où il se trouve du fait du recours abusif au droit de veto; volonté de donner à la Cour internationale de Justice une juridiction permanente et obligatoire pour tous les Etats, sans la moindre exception ou condition, afin de résoudre les différends juridiques en ayant recours aux organismes indépendants responsables du respect de la légalité internationale; volonté de faire en sorte que le Conseil économique et social secoue le poids insupportable de l'inertie et des insuffisances et soit à même de mettre en place un processus qui examine, rationalise et articule les efforts des organismes, institutions et entités qui constituent le vaste réseau de la coopération au service du développement; volonté de voir le Secrétaire général des Nations Unies s'acquitter des attributions que lui confère la Charte, sans les contraintes ni les obstacles que lui imposent fréquemment les plus forts et quelquefois même les faibles.

Nous devons, pendant cette célébration, entamer ce processus et nous engager plus que jamais à faire preuve de cette volonté. Les problèmes graves auxquels le monde est confronté sont légion. Leur nombre augmente et se multiplie. Le temps n'est plus aux répités ni aux hésitations.

M. Sepúlveda Amor (Mexique)

Nous avons l'obligation politique et morale, à l'égard de l'histoire et des générations présente et futures, d'empêcher que l'ordre international continue de se dégrader; que les mécanismes et instruments des Nations Unies, seule base ferme de progrès, continuent de se détériorer par manque de volonté politique.

Une première mesure que pourrait adopter immédiatement la communauté internationale pourrait être de définir de nouvelles formules pour désamorcer les conflits régionaux qui, aujourd'hui, sont une menace grandissante à la stabilité mondiale. En Amérique centrale comme au Moyen-Orient, à Chypre et dans le Sud-Est asiatique, des vies précieuses sont perdues; on porte atteinte au droit; la force prédomine et les souverainetés sont érodées; enfin, les rares ressources nationales sont gaspillées et notre organisation mondiale est bafouée.

Nous proposons, par conséquent, que l'Assemblée générale invite le Secrétaire général à présenter, très bientôt, au Conseil de sécurité, principal responsable de la paix et de la sécurité internationales, des propositions spécifiques afin que ses membres et les pays parties à des conflits régionaux s'engagent, en adoptant des mesures précises et conformément à un calendrier politique, à rechercher des solutions pacifiques.

Le désarmement et la crise économique mondiale, partie intégrante d'une même situation de tensions et de destruction, sont également des préoccupations prioritaires pour toutes les nations et exigent une attention urgente. Des négociations significatives s'imposent de même que des concessions de toutes les parties au profit des intérêts supérieurs de l'humanité.

L'homme a accumulé suffisamment de connaissances et d'expérience pour contrer les forces et les conceptions du passé qui, comme aujourd'hui, se sont opposées à une paix générale et juste et à une coopération internationale, qui recherche le développement pour tous et une démocratie authentique des nations.

En 1945, la communauté des nations a défini le cadre d'une coexistence non seulement souhaitable mais viable. Nous ne pouvons permettre que, 40 ans plus tard, la capacité de l'homme d'instaurer et de partager la tranquillité et le bien-être soit mise en question. Ce sont le talent, la bonne foi et la volonté des gouvernements, des hommes d'Etat et des dirigeants qui sont mis à l'épreuve. Les Nations Unies sont à la fois but et principe, mais elles sont aussi le reflet des réalités politiques objectives.

Le Mexique réaffirme aujourd'hui ses obligations envers les Nations Unies. Cette organisation constitue le seul moyen d'établir un ordre harmonieux de coexistence mondiale.

M. Sepúlveda Amor (Mexique)

A la suite des ravages causés dans notre pays par la nature, le 19 septembre dernier, nous avons pu confirmer la générosité et la solidarité dont sont capables les peuples amis. Nous exprimons de nouveau, ici, notre gratitude pour les innombrables témoignages d'amitié qui nous ont beaucoup réconfortés et aidés. Mais nous voulons également souligner qu'ils sont la preuve et le reflet de l'énorme potentiel de coopération internationale qui existe en faveur des causes justes de l'homme et des peuples. Mettre à profit ce potentiel, voilà le défi de notre temps.

Comme l'a dit le Président du Mexique en créant, le 16 octobre dernier, le Comité de coordination de l'aide internationale pour la reconstruction :

"Le peuple mexicain est sensible et noble. Il a bonne mémoire. Il a su reconnaître et reconnaîtra la grande valeur de l'amitié et de la solidarité que lui ont offertes d'autres nations."

M. GURINOVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : Prenant la parole à cette session commémorative consacrée au quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur et la responsabilité de vous donner lecture, en cette réunion solennelle, du message du président du Présidium du Soviet suprême de la République socialiste soviétique de Biélorussie, S. Exc. Ivan Evteyevich Polyakov, à l'occasion du quarantième anniversaire des Nations Unies, dont le texte est le suivant :

"Quarante ans nous séparent du jour où, à la suite de la grande victoire des peuples épris de paix sur les forces du fascisme allemand et du militarisme japonais, a été créée l'Organisation des Nations Unies. Les Etats fondateurs de l'Organisation ont consacré dans sa Charte l'engagement de vivre en paix l'un avec l'autre, dans un esprit de bon voisinage, et d'unir leurs forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales. En d'autres termes, la Charte des Nations Unies établit le principe de la coexistence pacifique des Etats, le formulant dans le langage du droit international. Le premier pays socialiste se bat depuis les premiers jours de son existence pour l'application de ce principe par tous les gouvernements.

Depuis 40 ans, des bouleversements considérables se sont produits dans le monde. Le système socialiste mondial est né et se développe, les empires coloniaux se sont effondrés sous les coups des mouvements de libération nationale et les forces de paix et de progrès se sont consolidées. Les progrès irrésistibles de la révolution scientifique et technique ont permis de résoudre les problèmes les plus complexes du développement économique.

M. Gurinovich (RSS de Biélorussie)

En même temps, dans les années d'après-guerre, on a vu apparaître des armes de grande puissance destructrice, et avant tout les armes nucléaires, capables de détruire toute vie sur terre. Les milieux impérialistes agressifs continuent de miser sur la force, créent et essaient de nouveaux types d'armes nucléaires et même, maintenant, spatiales, et recourent à des méthodes de terrorisme d'Etat.

Aujourd'hui, comme au cours de la période de lutte contre le fascisme, la prise de conscience d'un danger commun doit inciter les Etats à s'élever au-dessus des divergences politiques et idéologiques et à coopérer activement pour épargner aux générations d'aujourd'hui et de demain le fléau de la guerre. C'est là, à notre avis, l'objectif principal des Nations Unies.

L'histoire confirme la viabilité des Nations Unies dans les circonstances les plus difficiles et les plus dangereuses de la politique mondiale. L'Organisation a à son actif un grand nombre de décisions importantes et décisives, adoptées dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et du désarmement. De même, la décision de l'Assemblée générale faisant de 1986 l'Année internationale de la paix est d'une grande importance.

Les propositions des Etats de la communauté socialiste ont toujours donné une grande impulsion aux efforts tentés par les Nations Unies pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Les nouvelles initiatives de l'Union soviétique - le moratoire sur toutes les explosions nucléaires et les propositions relatives à une réduction radicale des arsenaux nucléaires et à la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique dans des conditions de non-militarisation - reflètent un sens des responsabilités vis-à-vis du sort de l'humanité et des tâches qui incombent aux Nations Unies. Ce sont précisément ces initiatives, et non la politique insensée visant à la recrudescence des tensions internationales, qui rencontrent la sympathie et l'appui de tous les peuples.

La République socialiste soviétique de Biélorussie est l'un des Etats fondateurs des Nations Unies. Notre peuple a contribué dignement et héroïquement aux efforts communs déployés pour combattre le fascisme au cours de la deuxième guerre mondiale."

M. Gurinovich (RSS de Biélorussie)

Un quart des habitants de la République ont sacrifié leur vie à la victoire. Consciente du prix de la paix, la RSS de Biélorussie, avec les autres Etats épris de paix, lutte systématiquement et obstinément dans le dessein d'éviter aux peuples la menace d'une nouvelle guerre.

La RSS de Biélorussie considère que l'ONU est un instrument important du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aujourd'hui, les tâches prioritaires de l'Organisation sont : l'élimination du danger nucléaire, la prévention de la course aux armements dans l'espace et l'arrêt de cette course sur la Terre ainsi que le désarmement. Les autres problèmes qui attendent une solution urgente sont l'élimination de l'apartheid, du racisme et des vestiges du colonialisme, et la réalisation des objectifs du progrès économique et social pour tous, sans égard à la race, au sexe, à la langue et à la religion.

Les peuples du monde sont en droits d'exiger des Etats Membres des Nations Unies qu'ils choisissent résolument la voie de la coopération au lieu de celle de l'affrontement et arrêtent le cours dangereux des événements avant qu'il ne soit trop tard. La RSS de Biélorussie, conformément aux principes léninistes de politique étrangère, est prête à participer activement à la réalisation des nobles tâches de l'ONU."

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'orateur suivant est le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale et envoyé spécial du Président de la République du Mali, S. Exc. M. Alioune Blodin Beye.

M. BEYE (Mali) : Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège exceptionnel que d'être chargé de donner lecture à cet auguste aréopage, à travers votre illustre personne, le message spécial que S. Exc. le Président Moussa Traore, Président de la République du Mali, adresse à notre assemblée générale à l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies :

"La commémoration du quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies offre l'occasion d'un rassemblement au Siège de notre organisation d'éminents hommes d'Etat représentant tous les peuples du monde. Nul doute que cette assemblée de si haut niveau suscitera d'intenses réflexions sur les voies et moyens permettant de renforcer le rôle irremplaçable joué par l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais saisir cette circonstance exceptionnelle pour réaffirmer au nom du peuple du Mali et en mon nom propre le profond attachement de notre

M. Beye (Mali)

pays aux principes et idéaux qui ont naguère inspiré les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies.

La République du Mali, fidèle à l'éthique de paix et de justice de son peuple, a souscrit dès les premiers jours de son accession à l'indépendance à la Charte de cette organisation qui s'est fixé comme objectif l'instauration d'un ordre international équilibré dans les rapports entre toutes les nations. C'est pourquoi le Mali n'a jamais cessé d'apporter sa contribution à tous les efforts concertés pour la réalisation de ce noble objectif.

Cependant, la persistance du colonialisme, du racisme et particulièrement de l'apartheid, la persistance des actes d'agression, de l'immixtion dans les affaires intérieures des Etats, de la course aux armements et de la misère sont autant de défis graves qu'il incombe aux Etats Membres de relever s'ils veulent demeurer fidèles à leurs engagements vis-à-vis de la Charte de l'Organisation.

La République du Mali, qui fonde de grands espoirs dans le triomphe des idéaux des Nations Unies, continuera de déployer des efforts soutenus pour l'avènement d'une société internationale plus juste et véritablement démocratique.

Notre aspiration, voire notre conviction en l'instauration d'un monde meilleur, qui a présidé, il y a 25 ans à l'adhésion de mon pays à l'Organisation des Nations Unies, reste toujours vive et ardente. Aussi, mettrons-nous tout en oeuvre pour contribuer à la consolidation de cette organisation, au raffermissement de son rôle et à l'amélioration de ses performances.

Je vous exprime le voeu que forme le peuple du Mali pour que ce quarantième anniversaire de la création de Organisation des Nations Unies soit le début d'une ère de paix, de justice, de liberté et de progrès pour tous."

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant de lever la séance, je voudrais annoncer ce qui suit.

Demain, 24 octobre, est le Jour des Nations Unies. Un grand nombre de personnes seront présentes. La séance de demain matin de l'Assemblée générale commencera ponctuellement à 10 heures. Par conséquent, il est demandé aux représentants et à toutes les personnes invitées d'occuper leur place à 9 h 45 au plus tard.

La séance est levée à 12 h 35.